

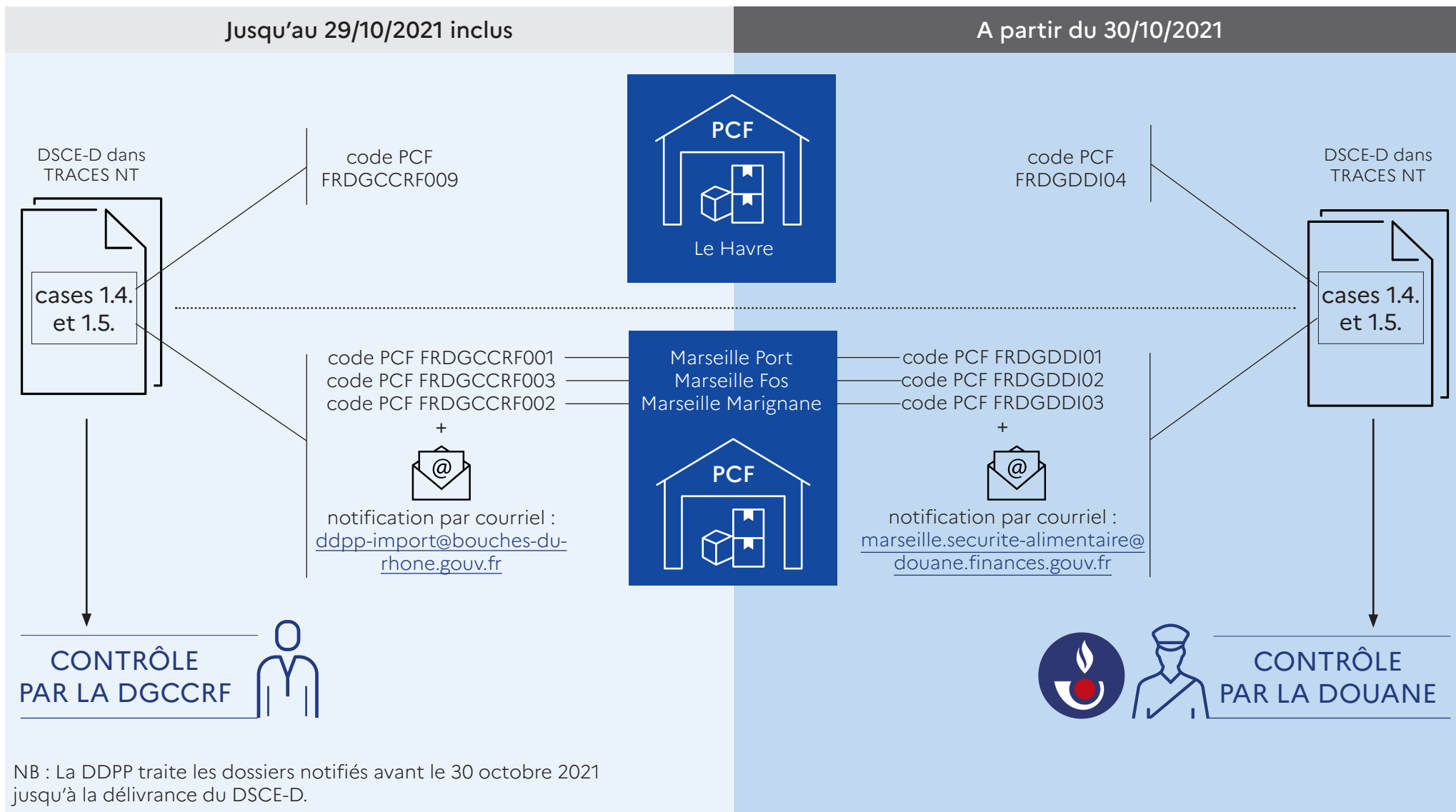
Transfert de la DGCCRF à la DGDDI des contrôles sanitaires, biologiques et des normes de commercialisation à l'importation au Havre et à Marseille

– CE QUI CHANGE –

- 1 - Contrôle sanitaire des denrées alimentaires d'origine non animale soumises à contrôles renforcés / mesure d'urgence : infographie page 2.
- 2 - Contrôle des produits biologiques d'origine non animale : infographie page 3.
- 3 - Contrôle des ustensiles de cuisine en polyamide ou mélamine originaire ou en provenance de Chine ou de Hong-Kong : infographie page 4.
- 4 - Contrôle des fruits et légumes soumis à normes de commercialisation : pas de changement pour les importateurs s'agissant de la notification dans TELEFEL. A compter du 2 novembre 2021, le contrôle sera effectué par la douane si le lieu où les marchandises sont entreposées est situé dans les départements 13 ou 76.

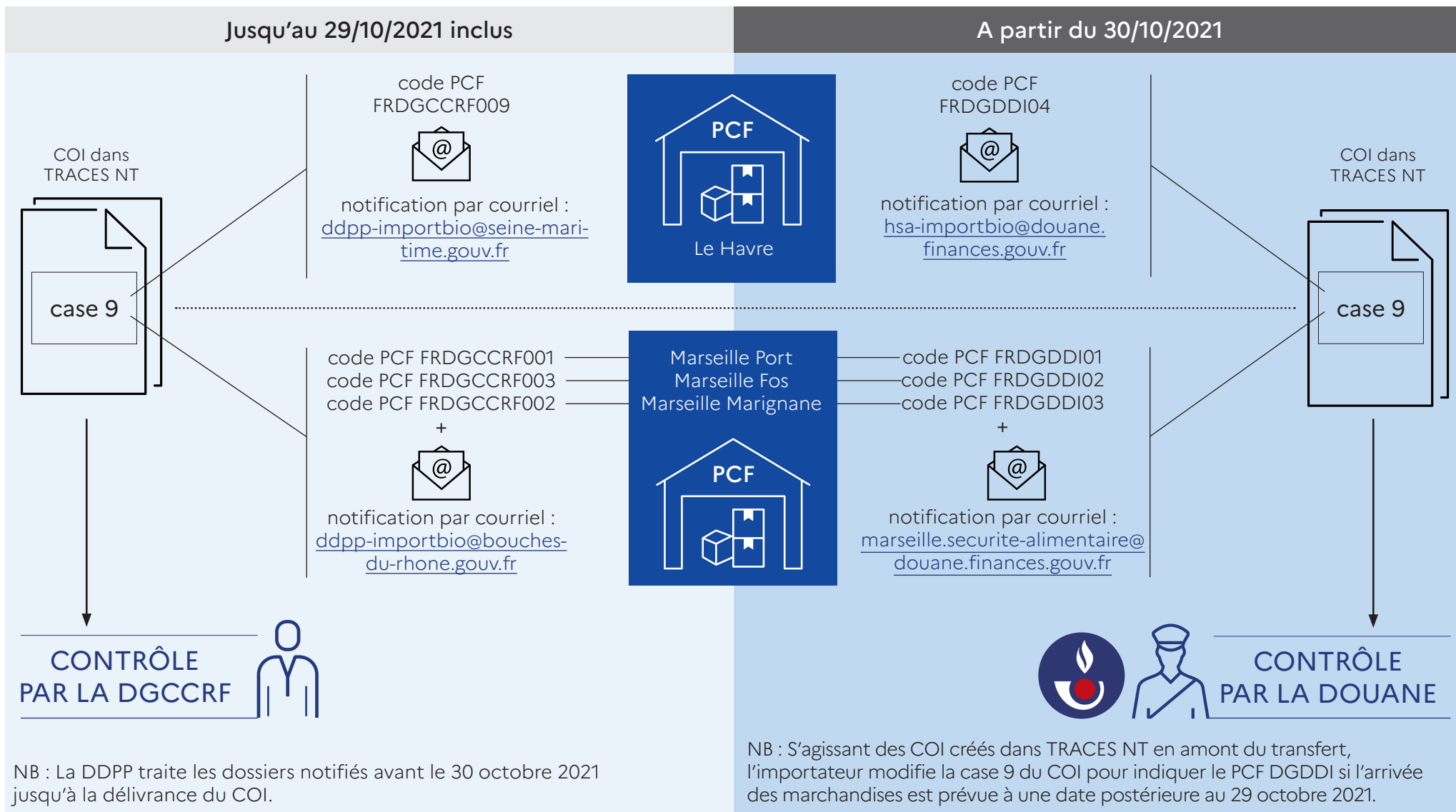
**CONTRÔLE SANITAIRE A L'IMPORTATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES D'ORIGINE NON ANIMALE
SOUMISES A CONTRÔLES RENFORCÉS/MESURES D'URGENCE**

Notification des Documents Sanitaires Communs d'Entrée (DSCE-D) dans TRACES NT au Havre et à Marseille



CONTRÔLE A L'IMPORTATION DES PRODUITS BIOLOGIQUES D'ORIGINE NON ANIMALE

Notification des Certificats d'Inspection Biologique (COI) dans TRACES NT au Havre ou à Marseille



**CONTRÔLE A L'IMPORTATION DES USTENSILES DE CUISINE EN POLYAMIDE OU MÉLAMINE
ORIGINAIRES OU EN PROVENANCE DE CHINE OU DE HONG-KONG
Notification de la déclaration en annexe du règlement (UE) n° 284/2011**

